



Fonctionnement du périscolaire

Les inscriptions au périscolaire se font au trimestre.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant soit 2 jours, soit 4 jours.

Ces jours sont fixes, non interchangeables (même pour des raisons d'absence ou de maladie).

Aucun remboursement ne sera proposé pour les garderies et aides aux devoirs. Pour la restauration, un dégrèvement des repas ne sera accordé que pour les enfants malades et décomptés à partir du 4^{ème} jour.

Aussi, afin d'assurer l'organisation et la sécurité au sein de l'établissement, aucune modification n'est possible en cours de trimestre.

Le paiement se fait sur facturation.

- **Garderie du matin** : une garderie est ouverte pour vos enfants dès 7h15, et jusqu'à l'heure d'ouverture des portes de l'école, soit 8h00. Votre enfant, accompagné d'un adulte, se présente par la passerelle. La garderie se déroule dans la salle de garderie *Arc en ciel*.
- **Restauration** : Les repas sont élaborés et confectionnés sur place, par un chef cuisinier. Jusqu'à la GS, les repas sont servis à table, puis *le self* accueille vos enfants à partir du CP.
- **Garderie Arc-en-ciel** : dès 16h30, les enfants de maternelle peuvent être accueillis en garderie dans la salle Arc-en-ciel ou dans la classe des TPS/PS. Vous avez la possibilité de venir les chercher selon votre disponibilité, entre 16h45 et 19h15. (accès garderie par la passerelle)
- **Aide aux devoirs(AAD)** : à partir du CP, votre enfant peut être accueilli à *l'Aide aux devoirs*. Répartie dans différentes classes, par niveau, votre enfant sera aidé et conseillé. Il ne pourra quitter l'Aide aux devoirs qu'à 17h30.
Attention, selon les niveaux et la quantité de devoirs, nous ne pouvons pas garantir que tout soit terminé. En revanche, votre enfant aura bénéficié d'une aide personnalisée pour les réaliser au mieux.
- **Garderie élémentaire** : à partir du CP, votre enfant peut être accueilli en garderie. Vous avez la possibilité de venir le chercher selon votre disponibilité, entre 16h45 et 19h15.



Pour toutes les garderies : entrée et sortie par la passerelle

AAD : sortie dans le Hall.



Activités périscolaires (11h30/13h30):

Plusieurs activités périscolaires sont proposées aux enfants demi-pensionnaires. Les inscriptions se font au trimestre, afin d'effectuer un roulement et de permettre à chaque enfant de découvrir différentes activités. Pour la chorale, votre enfant peut renouveler sa demande chaque trimestre.

Club allemand les jeudis :

Une semaine sur deux le groupe des CP /CE1 (environ 15 élèves)
Et l'autre semaine les CE2 au CM2. (Environ 15 élèves)

Le club Echecs : les jeudis et les vendredis (2 groupes de 4 à 6 élèves)
Du CE2 au CM2

Les Jeux sportifs : les lundis -> CM1

Les mardis -> CE1

Les jeudis -> CE2

Les vendredis -> CM2

12 élèves par atelier

Atelier bricolage (uniquement pour les CP) : Les mardis et jeudis

Association : La p'tite chorale de st Goëry :

Les jeudis du CP au CM2.

Caté : proposition faite par la Paroisse au sein de l'établissement (selon l'âge des enfants). Inscription annuelle auprès de Mme NAJEAN ou Mme PAPILARD.

Club ACE : Action Catholique des Enfants encadré par Mme Sylvie SEVERIN, les jeudis et les vendredis. Inscription annuelle.

Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat.

